

## DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique  
1.1-Marchés publics

N° DP- 2023-6

**Objet : Marché CDC23003 – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des ateliers de la graniterie**

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales ;  
Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 et n°D2023-1-1-8 du 9 février 2023 ;  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la proposition présentée par l'agence Michel SARI Architecte,

### DÉCIDE

**Article 1** : de confier à Michel SARI Architecte domicilié au 51 rue des Rosiers, 14000 CAEN – la Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des ateliers de la graniterie - aux conditions suivantes :

- **Prix des prestations** : 25 900.00 € HT soit 31 080.00 € TTC
- **Durée prévisionnelle** : 15 mois
- **Modalités** : l'ensemble des prestations et conditions économique et technique sont stipulées dans l'acte d'engagement et le Cahier des Clauses Particulières (CCP) référence CDC23003

**Article 2** : De signer le marché CDC23003 **Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des ateliers de la graniterie** avec l'agence Michel SARI Architecte domicilié au 51 rue des Rosiers, 14000 CAEN

**Article 3** : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Vire,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- à/aux intéressé(s).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

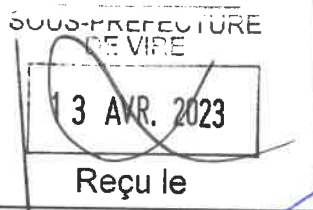
**Article 4** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie

Le 11 avril 2023

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau,

M. Marc ANDREU SABATER



Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : 12 AVR. 2023

Décision du président n°DP-2023-6 du 11 avril 2023

